

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2021

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2021

Sommaire

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
Bilan	7
Évolution de l'actif net	8
Résultats	9 - 10
Flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12 - 15
Renseignements complémentaires	
Annexe A - PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits d'adhésion. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si les produits de cette nature, les résultats et les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, les débiteurs au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020 et les actifs nets présentés aux bilans au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020 auraient dû faire l'objet d'ajustements. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Le budget présenté aux fins de comparaison est celui approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 4 novembre 2020. Les chiffres présentés n'ont pas été audités ni examinés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Gosselin & Associés inc.¹


Gosselin & Associés inc.
Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 28 juin 2021

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A101673

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**BILAN****AU 31 MARS 2021**

	2021 \$	2020 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	341 358	249 936
Débiteurs (note 3)	20 669	39 156
Frais payés d'avance	<u>39 064</u>	<u>44 189</u>
	401 091	333 281
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>1 190</u>	<u>1 983</u>
	<u>402 281</u>	<u>335 264</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	16 720	22 366
Apports reportés	<u>18 392</u>	-
	35 112	22 366
DETTE À LONG TERME (note 9)	<u>27 375</u>	-
	<u>62 487</u>	<u>22 366</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	1 190	1 983
AFFECTÉ AU FONDS DE PRÉVOYANCE (note 8)	100 000	100 000
NON AFFECTÉ	<u>238 604</u>	<u>210 915</u>
	<u>339 794</u>	<u>312 898</u>
	<u>402 281</u>	<u>335 264</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,*Claudia M Diaz*, administrateur administrateur*Rascal J. Babaut*

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

	Investi en immobi- lisations \$	Affecté au Fonds de prévoyance \$	Non affecté \$	2021 Total \$	2020 Total \$
Solde au début de l'exercice	1 983	100 000	210 915	312 898	325 076
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(793)</u>	<u>-</u>	<u>27 689</u>	<u>26 896</u>	<u>(12 178)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 190</u>	<u>100 000</u>	<u>238 604</u>	<u>339 794</u>	<u>312 898</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

1) Opérations régulières	Budget	2021	2020
	\$	\$	\$
Produits			
Adhésion membres	40 000	12 080	173 896
Placements Sports (Annexe A)	3 580	20 768	52 224
Subvention MEES	138 051	138 051	85 325
Subvention salariale d'urgence (SSUC)	70 000	85 154	-
Patrimoine Canadien - Fonds d'urgence	51 195	51 195	-
Subvention-CUEC (compte d'urgence pour entreprises canadiennes)	-	14 000	-
Adhésion clubs	3 200	10 174	39 189
Événements	7 000	261	42 358
Stages d'entraîneurs	12 000	10 052	24 930
Commandites	3 000	3 297	5 051
Emploi Québec	-	-	8 673
Intérêts	1 200	2 171	2 053
	<u>329 226</u>	<u>347 203</u>	<u>433 699</u>
Charges			
Salaires et charges sociales	170 585	165 354	188 318
Services professionnels	69 999	51 973	127 571
Championnats provinciaux	13 500	3 454	51 071
Programme de soutien aux clubs	51 195	51 500	23 000
Promotion du sport	45 880	51 023	10 378
Informatique et impression	19 800	7 228	25 116
Transports et communications	6 400	6 025	11 447
Amortissement des immobilisations	-	793	793
	<u>377 359</u>	<u>337 350</u>	<u>437 694</u>
Insuffisance des produits sur les charges - Opérations régulières	<u>(48 133)</u>	<u>9 853</u>	<u>(3 995)</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

2) Soutien au développement de l'excellence	Budget	2021	2020
	\$	\$	\$
Produits			
Subvention MEES - Excellence	221 688	101 663	119 000
Subvention MEES - Programme de soutien aux événements sportifs	-	-	10 000
Commandites	100	-	927
Institut National du Sport du Québec	-	1 250	-
	<u>221 788</u>	<u>102 913</u>	<u>129 927</u>
Charges			
Programme engagement entraîneurs	80 000	44 000	50 000
Programmes d'entraînements	70 000	41 870	52 897
Programmes de compétitions	40 000	-	22 311
Perfectionnement des entraîneurs	22 500	-	2 902
Organisation événements spéciaux	-	-	10 000
	<u>212 500</u>	<u>85 870</u>	<u>138 110</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges - Soutien au développement de l'excellence	<u>9 288</u>	<u>17 043</u>	<u>(8 183)</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES GLOBAL	<u>(38 845)</u>	<u>26 896</u>	<u>(12 178)</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**FLUX DE TRÉSORERIE****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

	2021 \$	2020 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	26 896	(12 178)
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>793</u>	<u>793</u>
	<u>27 689</u>	<u>(11 385)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	18 487	7 307
Frais payés d'avance	5 125	(23 230)
Créditeurs	(5 646)	(6 804)
Apports reportés	<u>18 392</u>	<u>-</u>
	<u>36 358</u>	<u>(22 727)</u>
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	64 047	(34 112)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	<u>27 375</u>	<u>-</u>
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	91 422	(34 112)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>249 936</u>	<u>284 048</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>341 358</u></u>	<u><u>249 936</u></u>

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 18 août 1970. Le but de l'organisme est de promouvoir la pratique de la boxe olympique au Québec. L'organisme est exempté d'impôts sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Adhésion

Les produits d'adhésion sont constatés linéairement sur la période couverte par celle-ci.

Événements et stages

Les produits tirés des événements et des stages sont constatés lorsque les activités ont eu lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Arène	20 ans
Équipement d'entraînement et de compétition	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

La direction est d'avis que ces instruments n'exposent pas l'organisme à un risque significatif de liquidité, de crédit ou de marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes de l'encaisse.

Estimations de la direction

La principale estimation porte sur les paramètres d'actualisation de la dette à long terme.

3 - DÉBITEURS

	2021 \$	2020 \$
Corporation Sport - Québec	18 468	31 443
Autres comptes à recevoir	276	3 460
Taxes à la consommation	1 925	4 253
	<u>20 669</u>	<u>39 156</u>

4 - IMMOBILISATIONS

	2021		2020	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Arène	15 865	14 675	1 190	1 983
Équipement d'entraînement et de compétition	16 816	16 816	-	-
Équipement informatique	14 707	14 707	-	-
Mobilier de bureau	629	629	-	-
	<u>48 017</u>	<u>46 827</u>	<u>1 190</u>	<u>1 983</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

5 - CRÉDITEURS

	2021 \$	2020 \$
Fournisseurs et frais courus	-	7 900
Salaires et vacances	15 028	12 968
Sommes dues à l'État	<u>1 692</u>	<u>1 498</u>
	<u>16 720</u>	<u>22 366</u>

6 - MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une disponibilité de crédit totale de 40 000 \$ sur cartes de crédit dont 30 000 \$ est une marge de crédit, renouvelable annuellement sans aucune garantie. Les montants prélevés portent intérêts au taux annuel de 6,45 %. Au 31 mars 2021, la marge de crédit est inutilisée.

7 - PLACEMENTS SPORTS

L'organisme cède la propriété de 20%, (20% en 2020) des dons admissibles à Placements Sports ainsi que de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation Grand Montréal. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la Fédération car la propriété et la gestion ont été cédées à Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 31 mars 2021, le coût des sommes cédées à la Fondation Grand Montréal s'élève à 89 364 \$ (86 644 \$ en 2020).

Appariement non comptabilisé

L'organisme a recueilli un total de 4 000 \$ (19 200 \$ en 2020) en dons admissibles au programme Placements Sports, lui donnant droit à un appariement maximal de 9 600 \$ (46 080 \$ en 2020). De ce montant, 2 720 \$ (13 056 \$ en 2020) n'a pas été comptabilisé comme revenu, car cette somme est affectée au fonds de réserve de la Fondation du Grand Montréal.

8 - AFFECTATION INTERNE

Le 5 juin 2020, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 100 000 \$ au Fond de prévoyance pour la réalisation de ses projets futurs.

L'organisme ne peut utiliser les actifs nets grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

9 - DETTE À LONG TERME

	2021 \$	2020 \$
Compte d'urgence d'entreprise canadiennes	<u>27 375</u>	<u>-</u>

L'organisme a obtenu un prêt de 40 000 \$ garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Le prêt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 et fera l'objet d'une radiation allant jusqu'à 25 % s'il est remboursé en totalité avant cette date. Selon la direction, l'organisme prévoit rembourser ce prêt en totalité le 31 décembre 2022 et est raisonnablement certain de se conformer à toutes les conditions et de bénéficier d'une radiation de 10 000 \$. L'organisme a comptabilisé un montant de 10 000 \$ de subvention pour radiation du capital, un montant de 4 000 \$ de subvention sous forme d'un rabais d'intérêts sous le poste subvention « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes (CUEC) » et un montant de 1 375 \$ sous forme de charge d'intérêts qui est comptabilisé sous la rubrique « Services professionnels » dans les résultats de l'exercice.

10 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges des programmes spécifiques de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Au 31 mars 2020 \$	Octroi \$	Constatés à titre de produits \$	Au 31 mars 2021 \$
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	<u>-</u>	<u>120 055</u>	<u>101 663</u>	<u>18 392</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

ANNEXE A : PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS

	Budget	2021	2020
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Dons	1 000	4 000	19 200
Appariement	2 580	6 880	33 024
Intérêts	-	2 930	-
Spécial P-19	-	6 958	-
	<u>3 580</u>	<u>20 768</u>	<u>52 224</u>
CHARGES			
Salaires et charges sociales	3 580	9 036	32 814
Transports et communications	-	1 780	6 621
Informatique et impression	-	4 176	2 411
Promotion du sports	-	5 776	10 378
	<u>3 580</u>	<u>20 768</u>	<u>52 224</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)			
DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>